

Les ménages à faible revenu peuvent obtenir de l'aide

Des programmes d'aide sont disponibles pour aider les consommateurs qui ont de la difficulté à payer leurs factures.

Programme ontarien d'aide relative aux frais d'électricité (POAFE)

Le programme offre une aide aux consommateurs à faible revenu en accordant un crédit mensuel sur leur facture d'électricité pour en réduire le montant.

Programme d'aide aux impayés d'énergie (AIE)

Ce programme offre une subvention d'urgence pour régler votre facture d'électricité ou de gaz naturel si vous êtes en retard dans le paiement de vos factures.

Conservation d'énergie

Des programmes d'économie d'énergie sont en place pour aider les consommateurs à réduire leur consommation d'énergie. Certains de ces programmes sont destinés aux consommateurs à faible revenu. Si vous êtes un consommateur de gaz naturel, veuillez consulter le site Web de votre fournisseur de services publics local pour obtenir de plus amples renseignements.

Also Available in English.



Des règles pour protéger les consommateurs à faible revenu

Des règles ont également été mises en place afin d'assurer le traitement équitable de tous les consommateurs d'électricité résidentiels à l'échelle de la province en ce qui a trait au service à la clientèle, y compris les débranchements et les rebranchements.

Les services publics d'électricité, les fournisseurs de compteurs individuels et les compagnies de gaz naturel dont les tarifs sont réglementés appliquent des règles de service à la clientèle propres aux consommateurs à faible revenu.

Il s'agit notamment de l'exemption de payer un dépôt de garantie, des délais de paiement plus longs, et des délais de paiement selon des accords concernant le paiement arriéré.

Pour en apprendre davantage sur l'admissibilité et découvrir comment présenter une demande pour participer à ces programmes, consultez le site oeb.ca/fr/consommateurs/programmes-daide-denergieca/aide

